

Décision n° 00-730 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 19 juillet 2000 relative au changement de la dénomination sociale de la société Titan Communication en Iaxis France.

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment l'article L. 33-1;

Vu l'arrêté du 29 juillet 1999 autorisant la société Titan Communication à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public ;

Vu la demande présentée le 11 mai 2000 au nom de la société Iaxis France anciennement dénommée Titan Communication, complétée par le courrier enregistré le 6 juillet 2000,

Après en avoir délibéré le 19 juillet 2000,

Décide

:

Article 1

– Sont approuvés :

- le rapport d'instruction relatif au changement de dénomination sociale de la société Titan Communication ;
- le projet d'arrêté associé.

Article 2 –

Le président de l'Autorité est chargé de transmettre au Secrétaire d'État à l'industrie le rapport d'instruction et le projet d'arrêté annexés à la présente décision.

Fait à Paris, le 19 juillet 2000,

Le président,

Jean-Michel Hubert